

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS**

Date de convocation : 20 juin 2022

Date d'affichage : 4 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 51

N° d'ordre : 2022/006



**OBJET** : Révision du SCoT : Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)

\*\*\*\*\*

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le 28 juin

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal RONZIERE**

Présents :

TITULAIRES : BAGHDASSARIAN Patrick, BASSET Daniel, BERTHOUX Béatrice représentée par Gille DUTHEL, BOURRASSAUT Patrick, CHARDON Gérard, de LONGEVIALLE Ghislain, DESPLACES Marc, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, FADY Jean-François, GALILEI Christine, GILGENKRANTZ Christian, GIRIN Pascal représenté par Jean-Pierre DUMONTET, JOMARD Pascale, JOYET Guy, LAFOND Jean-Luc, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan, MAZILLE Michel, MENICHON Jacky, MONTABONE Emmanuel, NOYEL Nadine, PARIOST Jacques, PEIGNE Claire représentée par Daniel POMERET, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie représentée par Gaëtan LIEVRE, POMERET Daniel, RABOURDIN Catherine, ROMANET CHANCRIN Michel représenté par Pascal RONZIERE, RONZIERE Pascal, SERVAN Alain, SOTTON Martin, SOTTON Sylvain, TACHON Gérard, TEYSSIER Marie-Pierre représentée par Alain VAN DER HAM, THIEN Jérémie représenté par Jacky MENICHON, VERCHERE Patrice, VIVIER MERLE Anne-Marie représentée par Annick LAFAY.

SUPPLEANTS : VAN DER HAM Alain, LAFAY Annick, CHASSAGNEL Sophie, TOURNISSOUX Jean-Michel.

Excusés : ADAMO Alix, BOUGAIN Béatrice, DESPRAS Dominique, DUBUY Laurent, DUCHET Jacques, GEOFFRAY Evelynne, LACROIX Eric, PORTIER Alexandre, PRONCHERY Frédéric, RAVIER Thomas, REVERCHON Jean-Pierre, ROBIN Jean-Paul, MATRAY Bernard, ROGNARD Carole, BORY Nicolas.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvain SOTTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Révision du SCoT : Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.)

Monsieur le Président indique que le Comité Syndical a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Beaujolais par délibération du 7 mars 2019.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est régie par le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L141-1 et suivants.

L'article L141-2 du Code de l'Urbanisme précise le contenu du SCoT comprenant notamment un Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.).

Selon l'article L141-3 du Code de l'Urbanisme, le P.A.S. définit :

« les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant :

- un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- les transitions écologique, énergétique et climatique,
- une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,

ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

L'article L143-18 indique qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.  
Aussi, conformément à cet article, un débat a lieu au sein du Comité Syndical, sur la base du projet de P.A.S. transmis aux élus membres le 10 juin 2022.

Les orientations du P.A.S s'articulent autour de 3 axes, comprenant chacun différents objectifs sur lesquels les échanges sont ouverts :

**Axe 1 : Un développement maîtrisé**

- **Objectif 1** : Définir une ambition de croissance démographique à la mesure de nos capacités d'accueil (0,75 % par an / 36 000 habitants à horizon 2040)
- **Objectif 2** : Maîtriser la densification et produire des logements diversifiés en réponse aux besoins de la population et en fonction des ressources des familles
- **Objectif 3** : Mettre en œuvre une stratégie foncière qui permette de conforter les activités existantes et d'accueillir de nouvelles activités économiques tout en contrôlant l'artificialisation des sols
- **Objectif 4** : Préserver et valoriser le foncier nécessaire au maintien des activités agricoles, viticoles et forestières
- **Objectif 5** : Engager une trajectoire de sobriété foncière

**Axe 2 : Un développement équilibré**

- **Objectif 1** : Equilibrer le développement entre l'Ouest et l'Est
- **Objectif 2** : Conforter le rôle moteur du Val de Saône
- **Objectif 3** : Structurer le développement des pôles intermédiaires et de proximité en complémentarité des pôles urbains, pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi, aux services et aux soins
- **Objectif 4** : Adapter l'offre commerciale au service du territoire
- **Objectif 5** : Aménager l'espace pour favoriser les mobilités actives et les mobilités partagées en complément de la voiture et des transports en commun

**Axe 3 : Un développement exigeant**

- **Objectif 1** : Protéger et valoriser les paysages ruraux, viticoles, forestiers, et urbains
- **Objectif 2** : Prescrire la qualité architecturale du bâti
- **Objectif 3** : Préserver les ressources, garantir notre autonomie alimentaire et assurer la transition énergétique
- **Objectif 4** : Protéger le milieu naturel

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de :

- *DEBATTRE* des orientations générales du *Projet d'Aménagement Stratégique*
- *ACTER* le débat sur les orientations générales du *Projet d'Aménagement Stratégique de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais*

Il est précisé que le *Projet d'Aménagement Stratégique* soumis au débat ce jour et qu'un relevé détaillé des échanges lors de ce débat seront annexés à cette délibération.

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la tenue du débat sur les orientations du *Projet d'Aménagement Stratégique*.**

**Pour copie certifiée conforme**

**Le président**

  


**Pascal RONZIERE**